

**CONSEIL DE PARIS**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021**

**2021 DAE 270** Subvention de fonctionnement (5.000 euros) et convention avec l'association pour la recherche et les études francophones sur l'esport (AREFE) (2e)

**Mme Pénélope KOMITES, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association pour la recherche et les études francophones sur l'esport (2<sup>e</sup>) et de signer une convention avec cette association ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES, au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association pour la recherche et les études francophones sur l'esport.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros est attribuée à l'association pour la recherche et les études francophones sur l'esport domiciliée 29 rue du Mail à Paris (2<sup>e</sup>) (n° SIMPA 199064 dossier 2021\_11360) au titre de l'exercice 2021.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021 et exercices suivants si besoin sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**